



L'exploitation des enfants accusés de sorcellerie : au carrefour de la rue et des mines de diamants

Avec « Kinshasa Kids » (2012), le réalisateur belge Marc-Henri Wajnberg a livré un témoignage aussi poignant qu'interpellant sur les enfants accusés de sorcellerie.

Rejetés par leur famille ou communauté, ces enfants n'ont souvent que la rue comme alternative, ce qui les rend particulièrement vulnérables à toute forme d'exploitation. Bon nombre d'entre eux survivent en travaillant dans les mines de diamant, dans des conditions souvent inhumaines. La Belgique, qui abrite une des capitales mondiales du diamant, est donc directement concernée par le sort des enfants dits "sorciers". Par conséquent, la responsabilisation de tout un chacun face à ce commerce est primordiale pour ECPAT Belgique. Quelques pistes de réflexion et d'action.

I. L'accusation de sorcellerie : du foyer à la rue

« [A Kinshasa] 650 enfants rejoignent la rue chaque mois ».¹

[Rémy Mafu, Réseau des éducateurs des enfants et jeunes de la rue]

Dans le cadre de cette analyse, le terme « enfant en situation de rue » désigne les enfants qui travaillent et qui vivent dans la rue. En 2013, sur les 20 000 enfants en situation de rue de Kinshasa (République Démocratique du Congo - RDC), 13 000 étaient accusés de sorcellerie². Considérés par leur famille/communauté comme responsables de malheurs, ils sont mis au ban de la société³.

Quand un enfant est accusé de sorcellerie, sa famille peut l'envoyer dans une Eglise du réveil, qui va tenter de l'exorciser. Les rites pour « libérer la puissance sorcellaire » sont parfois très violents. Si l'exorcisation ne fonctionne pas, l'enfant est condamné à la rue. Si elle fonctionne, la famille peut accepter de nouveau l'enfant mais nombreuses sont celles qui l'abandonnent par crainte et/ou pour se passer d'une bouche supplémentaire à nourrir.

¹ SIX, C., « RDC : mieux vaut tuer l'enfant sorcier que lui vous tue », *Rue 89*, 27/03/2011, <http://rue89.nouvelobs.com/2011/03/27/rdc-mieux-vaut-tuer-lenfant-sorcier-que-lui-vous-tue-196502>, consulté le 17 juin 2016.

² VOICES OF CONGO « Enfant sorcier d'Afrique de Kinshasa », 14 avril 2013, <https://www.youtube.com/watch?v=3klh4LdnxHo>, écoutée le 13 mai 2016.

³ Pour en savoir plus sur les dynamiques qui sous-tendent les accusations de sorcellerie et ses différentes manifestations, voir ECPAT BELGIQUE, *Les enfants accusés de sorcellerie : rencontre entre mythes et violences*, juin 2016.

Les enfants en situation de rue sont dénigrés par le reste de la population. Ils s'auto-constituent alors en groupes régis d'après la loi du plus fort. Ces groupes sont généralement organisés par tranche d'âge et par quartier, placés sous le contrôle d'un chef, souvent le plus âgé d'entre eux. Les enfants sont contraints d'effectuer des rites de passage qui prennent la forme d'actes de torture comme le fait de marcher sur des bouts de verre⁴.

II. Un refuge redoutable

Livrés à eux mêmes et ne bénéficiant pas du soutien familial, ces enfants sont dans des dynamiques de survie. La rue les expose à des situations dangereuses. En effet, l'accusation de sorcellerie est le premier pas vers le quotidien brutal de la débrouille urbaine.

Ces enfants subissent de nombreuses violences de la part de plusieurs acteurs. Les plus jeunes sont battus par les plus âgés, afin de récolter leur maigre butin quotidien ou d'obtenir leur obéissance⁵. Les policiers et gendarmes, censés protéger les mineurs, sont en réalité redoutés des enfants en situation de rue. Ils volent, violent, battent et recrutent des enfants pour voler pour leur compte⁶. Ils servent d'appâts pour la police et participent à des (faux) cambriolages organisés dans le but de maintenir un climat d'insécurité et d'enrichir les poches de quelques-uns. La mendicité étant pénalisée, il n'est pas rare que les policiers effectuent des rafles d'enfants qui sont alors battus et emprisonnés.

III. Quand sexualité rime avec violence

*« Parfois des hommes arrivent et me prennent de force et après, ils partent sans laisser d'argent. Cela arrive souvent... J'ai commencé ce travail lorsque j'avais dix ans. Ce n'est pas une belle vie. Je préférerais aller ailleurs et étudier ».*⁷ [Amélie, 15 ans, à la rue depuis l'âge de 10 ans, RDC]

Les filles comme les garçons sont victimes d'abus et de viols. Les violences sexuelles peuvent être infligées par d'autres enfants en situation de rue, des représentants des forces de l'ordre ou bien n'importe quel autre adulte⁸.

La prostitution est bien trop souvent la seule stratégie de survie des filles, même des plus jeunes. Pour Filip De Boeck⁹, elle est presque une obligation pour celles qui dès 6 ans ont des rapports plusieurs fois par jour avec des clients pour l'équivalent de 1000 à 2000 francs congolais (2 à 4\$). Le prix étant plus élevé lorsque le préservatif n'est pas utilisé, les filles

⁴ DE BOECK, F., "Le « deuxième monde » et les « enfants-sorciers » en République Démocratique du Congo", *Politique africaine*, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-4-page-32.htm>, 2000/4, n° 80, consulté le 17 juin 2016.

⁵ DE BOECK, F., "Le « deuxième monde » et les « enfants-sorciers » en République Démocratique du Congo", *Politique africaine*, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-4-page-32.htm>, 2000/4, n° 80, consulté le 17 juin 2016.

⁶ *Ibidem*

⁷ HUMAN RIGHTS WATCH, « Les enfants de la rue en République démocratique du Congo » 4 avril 2006, <https://www.hrw.org/fr/report/2006/04/04/quel-avenir/les-enfants-de-la-rue-en-republique-democratique-du-congo>, consulté le 20 juin 2016.

⁸ « Enfants sorciers à Kinshasa », *Voix d'Afrique*, n° 93, http://peres-blancs.cef.fr/enfants_sorciers.htm, consulté le 17 juin 2016.

⁹ HUMAN RIGHTS WATCH, « Les enfants de la rue en République Démocratique du Congo », 4 avril 2006, <https://www.hrw.org/fr/report/2006/04/04/quel-avenir/les-enfants-de-la-rue-en-republique-democratique-du-congo>, consulté le 20 juin 2016.

s'exposent à des maladies et des grossesses non désirées. Une enquête effectuée dans les rues de Kinshasa en 2006 a permis d'identifier pas moins de 120 mineures entre 11 et 15 ans étant déjà mères¹⁰.

Elles se prostituent dans des bars, des boîtes, sur le trottoir voire même dans les cimetières¹¹ et préfèrent faire partie d'un groupe de filles que de se prostituer seules, pour éviter les viols collectifs. Il arrive aussi que les clients partent sans payer.

IV. Exploitation économique

Sorcellerie et mines de diamants entretiennent un lien étroit. Dans les régions où ces mines représentent l'essentiel de l'économie locale, l'exploitation minière concerne beaucoup d'enfants dits sorciers. Le diamant y fait l'objet de toutes les convoitises mais aussi de toutes les frustrations dans un climat de superstition, entretenu par les diverses Eglises du réveil. Dans le cercle vicieux de la misère, des diamants et de la sorcellerie, les enfants sont toujours les perdants¹². Attirés par un gain financier, ils sont rattrapés par une triste réalité.

Des milliers d'enfants (principalement des garçons) travaillent dans les mines de diamant. Cette main-d'œuvre, peu coûteuse et docile, est une aubaine pour les exploitants qui lui font effectuer des tâches parfois très dangereuses¹³. La petite taille des enfants leur permet d'accéder aux puits pour en extraire les diamants, à la seule lumière de la bougie. Travaillant jusqu'à 12 heures par jour sans équipement adéquat, ces enfants ne sont pas à l'abri des chutes au fond des puits ou des éboulements. Certains décèdent à la suite d'accidents ou d'affrontements pour les diamants.

Ceux qui ne travaillent pas dans les mines transportent des marchandises, mendient ou bien font du trafic de drogues ou d'alcool¹⁴. Ils sont d'ailleurs nombreux à consommer ces substances addictives pour "tenir le coup"¹⁵.

Au marché, les enfants vont tenter de vendre leurs diamants pour quelques dollars à des marchands peu scrupuleux¹⁶. Ces derniers négocieront ensuite ces diamants avec de grands intermédiaires qui les revendront un peu partout dans le monde. Les diamantaires d'Anvers

¹⁰ DEKENS, S., « Logiques sorcières : quand les accusations s'emballent », *OSI Bouaké*, 1 octobre 2007, <http://osibouake.org/?Logiques-sorcieres-quand-les>, consulté le 17 juin 2016.

¹¹ Extrait de la correspondance entre ECPAT Belgique et Roger Katembwe, travailleur de rue et coordinateur national d'IDAY à Kinshasa.

¹² CRIN, « DRC : Diamonds, children and witchcraft », 17 juin 2006, <http://www.crin.org/violence/search/closeup.asp?infoID=9257>, consulté le 20 juin 2016.

¹³ ISTITUTO INTERNAZIONALE MARIA AUSILIATRICE, « La situation des droits de l'enfant en République Démocratique du Congo », avril 2009, http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session6/CD/IIMA_VIDES_COD_UPR_S06_2009_F.pdf, p3.

¹⁴ CIMPRIC, A., *Les enfants accusés de sorcellerie*, avril 2010, http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf, p. 51, consulté le 15 juin.

¹⁵ *Ibidem*

¹⁶ CRIN, « DRC : Diamonds, children and witchcraft », 17 juin 2006, <http://www.crin.org/violence/search/closeup.asp?infoID=9257>, consulté le 20 juin 2016.

ou d'ailleurs ne sont pas toujours au fait de la façon dont ces diamants sont trouvés et acheminés.

L'exploitation des enfants dans les mines, qui peut sembler éloignée de notre quotidien, est en partie le résultat d'un marché transnational du diamant. En effet, l'utilisation des enfants accusés de sorcellerie est le premier maillon d'une chaîne qui aboutit à la vente et l'achat de diamants sur le sol belge. Il est important de faire entendre le récit du trafic de diamant pour avertir les consommateurs qu'à l'autre bout de la chaîne se trouve parfois un enfant victime.

V. Prise en charge des enfants

Les enfants accusés de sorcellerie vivent des violences multiples. Peu d'entre eux atteignent 25 ans¹⁷. De nombreuses associations se mobilisent contre la marginalisation de ces enfants mais malgré tout le phénomène persiste. Filip De Boeck déplore une approche trop souvent centrée sur les enfants en situation de rue en général, sans tenir compte des spécificités culturelles liées à l'accusation de sorcellerie¹⁸. Or, s'il est important de garder à l'esprit que ces enfants comptent un nombre important d'enfants dits sorciers, la prise en charge de ces derniers nécessite de mieux comprendre les facteurs les ayant jetés à la rue.

En amont, une meilleure connaissance du phénomène afin de mettre en place les mesures de prévention adéquates est absolument nécessaire. Elle implique de mobiliser non seulement les familles et les communautés mais également les chefs religieux afin de décriminaliser la sorcellerie. En aval, la prise en charge doit permettre de protéger les enfants non seulement via l'accès à la nourriture, au logement, aux soins médicaux mais aussi l'éducation, l'aide juridique et la réinsertion sociale/familiale. Etant donné que la RDC fait partie des pays partenaires de la Coopération belge au développement, ces différentes problématiques devraient être mieux adressées dans les programmes d'action bilatérale.

De plus, les liens entre l'accusation de sorcellerie, la survie dans la rue, le travail des enfants dans les mines et l'industrie du diamant devraient être plus explorés et rendus publics via des campagnes de sensibilisation afin de conscientiser les consommateurs en Belgique.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Mathilde Moulia, stagiaire) en juin 2016. ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).

¹⁷ Emission *Enfant sorcier d'Afrique de Kinshasa*, 14 avril 2013, <https://www.youtube.com/watch?v=3klh4LdnxHo>, écoutée le 13 mai 2016.

¹⁸ CIMPRIC, A., *Les enfants accusés de sorcellerie*, avril 2010, http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf, p. 53, consulté le 15 juin.